



PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DES COMPTES 2017

Chers paroissiens,

Cette présentation des comptes pour l'année 2017 me permet de vous remercier très chaleureusement pour votre généreuse participation à la vie de notre église. Elle contribue à la mission pastorale de la paroisse Saint-Louis d'Antin.

La présence permanente de prêtres pour le ministère du sacrement de la miséricorde et les 7 messes quotidiennes témoignent d'un rayonnement de cette église dans toute l'Ile-de-France, et même au-delà !

Ce service des sacrements a pour conséquence une charge de fonctionnement importante dont nous nous efforçons de maîtriser les évolutions (entretien, ensemble des charges...).

Sans vos dons, cette mission auprès de vos frères ne pourrait être assurée. Merci de votre fidélité et de votre engagement au service de la paroisse à laquelle vous êtes attachés.

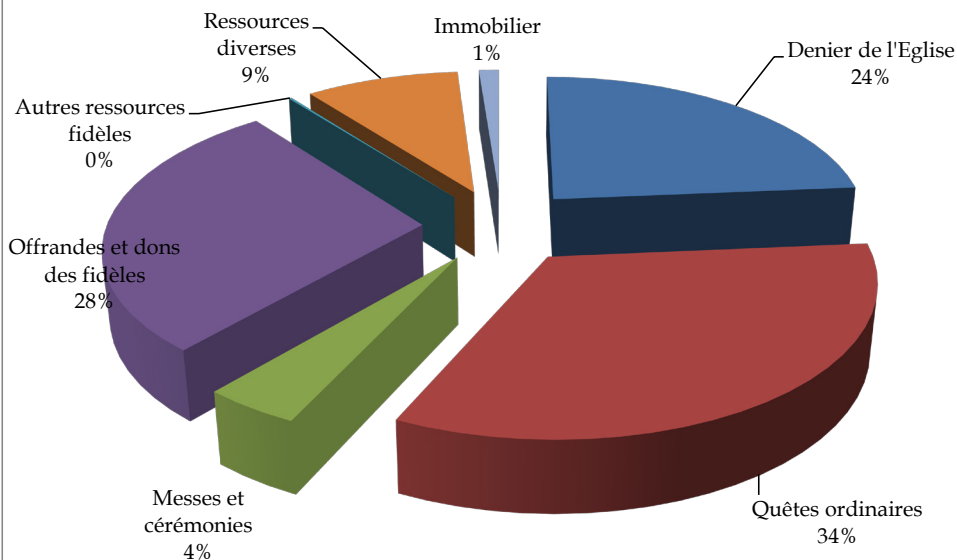
P. Xavier Lefebvre, curé †



PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

<i>En euros</i>	2017	% 17/16	2016
Denier de l'Eglise	224 843,41	-6,1%	239 378,36
Quêtes ordinaires	317 055,68	-6,6%	339 631,87
Messes et cérémonies	40 389,00	-3,9%	42 025,00
Offrandes et dons des fidèles	268 722,64	-3,3%	277 845,64
Autres ressources fidèles	1 655,32	-	-
Ressources diverses	87 346,93	11,1%	78 644,19
Immobilier	11 300,00	-4,2%	11 800,00
Total recettes	951 313	-3,8%	989 325

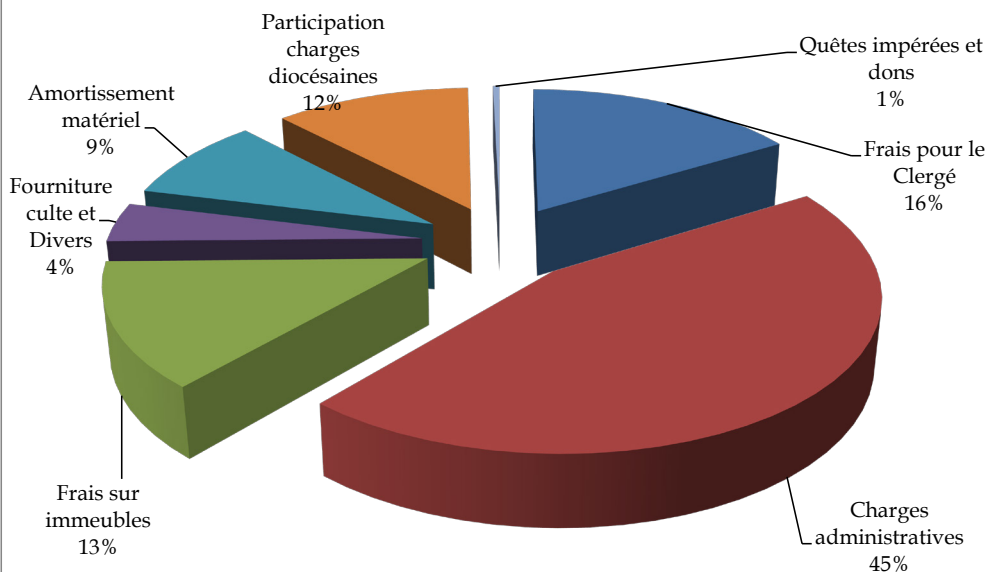
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



CHARGES DE FONCTIONNEMENT

<i>En euros</i>	2017	% 17/16	2016
Frais pour le Clergé	182 255,66	-2,9%	187 750,93
Charges administratives	504 176,45	5,6%	477 631,65
Frais sur immeubles	148 745,90	7,5%	138 331,89
Fourniture culte et Divers	47 102,94	-15,0%	55 432,46
Amortissement matériel	100 658,70	-17,3%	121 742,64
Participation charges diocésaines	130 928,00	2,9%	127 200,00
Quêtes impérees et dons	4 338,34	19,8%	3 620,00
Total dépenses	1 118 206	0,6%	1 111 710

CHARGES DE FONCTIONNEMENT



MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARTICIPATION AUX CHARGES DE LA PAROISSE

VOUS POUVEZ NOUS AIDER ! COMMENT ?

1) Par le Denier de l'Eglise

- * Soit par **chèque bancaire** ou **postal** :
 - à l'ordre de « Paroisse Saint-Louis d'Antin - ADP »
- * Soit en **espèces**, sous forme anonyme ou non, dans le tronc de l'église ou au bureau d'accueil, sous enveloppe
- * Soit par **prélèvement automatique**, bancaire ou postal
- * Soit par **don en ligne** sur <https://www.paris.catholique.fr/-don-en-ligne->

La loi du 1^{er} août 2003 place le « Denier de l'Eglise » parmi les dons déductibles (pour 66% de leur montant) à hauteur de 20% du revenu imposable. Un reçu vous sera remis en temps utile par l'Association diocésaine de Paris.

2) Par les quêtes et les offrandes déposées à l'église

3) Par les legs ou donations

L'association Diocésaine de Paris est habilitée à recevoir les donations, les legs universels ou particuliers destinés au diocèse ou aux paroisses, nets de tous droits de mutation.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser
- au Presbytère de Saint-Louis d'Antin au : 01 43 12 30 50
- ou au Service « Dons et Legs » de l'archevêché,
10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris
Tél : 01 78 91 93 37

Merci à tous !
Père Xavier Lefebvre, curé

